Département de LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE de LA BOISSIÈRE DU DORÉ

2018-10-002

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DU REGIME DE PRIORITE INTERSECTION RUE DES VIGNES et RUE DES CERISIERS PRIORITÉ A DROITE

Le Maire de la commune de LA BOISSIÈRE DU DORÉ,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1
VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-7 et R 414-3
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Considérant qu'il importe, dans l'intérêt général et pour la sécurité des usagers, de modifier la signalisation spéciale « cédez le passage » « stop » et d'appliquer les prescriptions de l'article R415-5 du code de la route (le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage),

ARRÊTE :

Article 1 : Toutes les dispositions de l'arrêté prises antérieurement sont abrogées et remplacées par celles du présent arrêté.

Article 2 - Priorité à droite : A l'intersection de la rue des Vignes et de la rue des Cerisiers, tous véhicules (y compris les deux-roues et vélos) devront céder le passage aux véhicules (y compris les deux-roues et vélos) venant de leur droite.

Article 3 : Les dispositions définies dans les articles 2 prendront effet le jour de la suppression de la signalisation.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de La Boissière du Doré,

Article 6 : Monsieur le Maire de la Commune de La Boissière du Doré, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Vallet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE DE LA BOISSIERE-DU-DORE (L-ATL)

Fait à La Boissière du Doré, le 01 octobre 2018
Le Maire, Maurice BOUHIER

MAIRIE – 8 place de la Mairie – 44430 LA BOISSIÈRE DU DORÉ
2 40 33 70 16 – Télécopie 02 40 33 72 18 – Courriel accueil@mairie-laboissieredudore.fr